

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "Partenariat fédération nationale des transports de voyageurs 13" :
convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la fédération nationale des
transports de voyageurs (FNTV).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par la fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) des Bouches-du-Rhône.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

La FNTV propose l'action « partenariat fédération nationale des transports de voyageurs 13 » sur le territoire du Département en direction de 50 bénéficiaires du RSA.

Le partenariat développé avec les filières professionnelles demeure l'un des axes forts de la politique départementale d'insertion engagée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en direction des BRSA.

Ce dispositif complète les mesures d'accompagnement vers l'emploi et constitue une passerelle avérée avec les entreprises. Plus concrètement, les filières s'engagent à développer des actions allant de l'information métier jusqu'au placement en emploi durable des BRSA :

- information sur les métiers de la filière ;
- validation de projets professionnels ;
- repérage d'offres d'emploi ;
- professionnalisation des acteurs de l'insertion ;
- placement en emploi.

Les filières mettent en œuvre, dans le secteur concerné, un dispositif de coordination avec les référents emploi, les équipes des pôles d'insertion et les entreprises partenaires.

L'objectif de l'action proposée par la FNTV consiste à :

- repérer et collecter 80 offres d'emploi dans le secteur d'activité correspondant au profil des BRSA ;
- procéder à la validation de projets professionnels, et de profils, transmis par les partenaires de l'insertion, et plus spécifiquement par le service emploi de la direction de l'insertion ;
- prospecter et sensibiliser les entreprises afin d'accentuer leurs efforts d'insertion, en direction des BRSA ;
- placer dans l'emploi 50 BRSA en emploi durable (CDI ou CDD supérieur à 6 mois) ;
- promouvoir le club des entreprises de Provence auprès des professionnels des métiers du transport de voyageurs ;
- mettre en relation les employeurs et les candidats présélectionnés par la filière ;
- placer les candidats retenus prioritairement en emploi durable. Ainsi, les BRSA pourront développer leurs compétences et améliorer leur employabilité.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/01/2017 au 31/12/2017 :

- 48 mises en relation employeurs/candidats
- placement en emploi de 41 BRSA (objectif annuel de 55)
 - o 33 recrutements sur les postes de conducteur
 - o 8 recrutements sur les postes accompagnateurs
- 7 personnes ont été orientées vers le poste d'agent de quai et aucun candidat n'a été retenu.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2018 au 30/06/2018 :

- placement en emploi de 16 BRSA (3 CDI et 13 CDD) sur des postes de conducteur et d'accompagnateur (objectif annuel de 50 placements).

Le dispositif accompagnateur scolaire, élément pivot de la convention car il représente la moitié des placements en emploi durable, va redémarrer avec la région et la métropole.

En conséquence les résultats de l'action sont moyens.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec des objectifs revus à la baisse correspondant au placement de 42 BRSA (placement de 50 BRSA dans le conventionnement précédent).

Ce rapport concerne le financement de l'association FNTV selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 60 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL